

DIRECTIVES GÉNÉRALES DE PUBLICATION

Classement des textes publiés dans la *Revue de l'Université de Moncton* :

I. Textes arbitrés selon les normes appliquées par la *Revue de l'Université de Moncton* :

- A. *Article* : est considéré comme « article » un texte, d'une longueur de 15 à 30 pages selon les normes de dactylographie indiquées ci-dessous, qui apporte indéniablement une contribution originale à la connaissance et qui, tout en rendant compte d'une recherche, intègre de solides éléments théoriques. La recherche peut-être théorique ou empirique.
- B. *Note de recherche* : est considéré comme « note de recherche » un texte de moindre envergure que l'article (environ 10 pages) qui expose la problématique d'une recherche future ou en cours ou les résultats et/ou hypothèses d'une recherche déjà réalisée.
- C. *Note de réflexion* : est considéré comme « note de réflexion » un texte (8 à 10 pages) qui, sans prétendre rendre compte d'une recherche en particulier, propose néanmoins une réflexion rigoureuse à partir d'une ou de plusieurs questions précises. Il peut s'agir d'une réflexion sur un sujet particulier qui soit portée par un souci de vulgarisation de niveau universitaire. La note de réflexion est arbitrée uniquement pour la forme.

II. Textes non arbitrés

Compte rendu de lecture : est considéré comme « compte rendu de lecture » un court texte faisant la critique d'une publication récente (ouvrage, revue, etc.) et la situant dans l'ensemble des publications qui porte soit sur la discipline concernée, soit sur la problématique dont il est question.

III. Actes de colloque

Des actes de colloque ou de congrès d'associations peuvent faire l'objet de publication dans la *Revue*. Les modalités d'arbitrage font l'objet d'une entente entre la *Revue* et l'organisme organisateur du colloque ou du congrès.

Protocole de présentation

Afin de faciliter la tâche des responsables de la *Revue*, les auteurs sont priés de suivre attentivement les directives suivantes relatives à la présentation de leur manuscrit. Ce dernier sera présenté sur support papier (en 3 exemplaires, s'il s'agit d'un article ou d'une note de recherche; en 1 exemplaire s'il s'agit d'une note de réflexion ou d'un compte rendu) et sur support électronique (voir n°2 ci-dessous). Les manuscrits doivent être inédits et ne doivent pas être soumis en même temps à une autre revue. Les articles acceptés par la *Revue de l'Université de Moncton* ne doivent pas être publiés ailleurs, en partie ou en totalité, sans l'autorisation de la direction de la *Revue*. Les normes présentées ci-dessous ne constituent que des normes générales qui s'appliquent à la plupart des disciplines. Dans le cas de disciplines dont les

conventions diffèrent de celles présentées ci-dessous (par ex. le droit), la *Revue* acceptera de modifier son protocole de présentation en conséquence.

1. Qualité de la langue

Les auteurs sont responsables de la qualité linguistique de leur texte. Aussi voudront-ils s'assurer que leur texte soit conforme aux codes de la langue. Les textes jugés inacceptables sur le plan linguistique seront retournés aux auteurs pour que ceux-ci s'occupent de les faire corriger.

2. Support électronique

Le fichier doit parvenir à la *Revue* en format Word pour Windows.

3. Dactylographie

Les textes doivent être dactylographiés à double interligne en 12 points. Sur la première page du manuscrit (page séparée), on trouve d'abord le titre de l'article, suivi du nom de l'auteur, puis du nom de son université ou de son organisme.

Les auteurs qui utilisent des caractères spéciaux (alphabets étrangers, API, symboles mathématiques, etc.) voudront bien le signaler aux responsables en marquant au feutre toutes les occurrences de ces signes dans leur copie papier.

4. Résumés en français et en anglais

Dans le cas des manuscrits soumis comme articles à être arbitrés, les auteurs doivent fournir sur page séparée une liste de cinq mots clés et un résumé en français et en anglais ne dépassant pas 150 mots. Le résumé doit définir l'objet et préciser les objectifs de l'article, la méthode utilisée et les résultats globaux obtenus ou les conclusions générales dégagées.

5. Illustrations, tableaux, photos, figures et graphiques

Les illustrations et les tableaux doivent être présentés sur des feuilles séparées, portant le nom de l'auteur. La place où ils devront être insérés dans le corps du texte doit être clairement indiquée dans le manuscrit. Les illustrations et les tableaux seront numérotés à la suite et on y fera référence en utilisant le numéro (ne pas employer d'expressions comme « le tableau suivant »).

Les illustrations et les tableaux doivent être saisis sur support électronique; on doit indiquer clairement le nom du logiciel utilisé. Les photocopies ne seront pas acceptées.

Dans le cas de photos, les auteurs se seront acquittés au préalable des droits d'auteurs, le cas échéant.

Les figures, les tableaux et les graphiques ne doivent pas dépasser 15 cm ou 6 " de hauteur par 10 cm ou 4" de largeur, incluant tout texte (numéro, titre et légende). Si possible, insérer 2 figures sur la même page. Il serait préférable de recevoir les originaux.

Ne pas insérer d'autres codes de mise en page dans le texte excepté au besoin dans les tableaux, les figures, les graphiques, la bibliographie, les références et autres endroits jugés nécessaires.

6. Références dans le corps du texte

Pour se référer à une publication, on utilisera le nom de l'auteur suivi de la date et des numéros de page si cela est nécessaire; l'ensemble sera présenté entre parenthèses, à l'exception du nom si le contexte le requiert.

Exemple 1 : Les intérêts manifestés pour une profession ou une activité donnée restent identiques pendant un assez long laps de temps, augmentant d'autant plus le pouvoir de prédiction des inventaires en question (Hansen, 1984).

Exemple 2 : À partir de données provenant d'un échantillon composé de sujets appartenant à plusieurs groupes d'âges, les chercheurs Chase et Cheek (1979) ont positivement établi la relation participation-préférence pour un nombre limité d'activités.

Si une même source est citée plus d'une fois consécutivement, on peut utiliser le mot latin *Ibid.* dans la parenthèse.

7. Citations

Les citations, lorsqu'elles ne dépassent pas trois lignes, doivent être insérées dans le texte, entre guillemets, avec indication de leur source.

Les citations de plus de trois lignes doivent être sorties du corps du texte et dactylographiées en retrait, à simple interligne, avec indication de la source à la fin entre parenthèses (il n'y a pas de point devant la parenthèse, mais il y en a un après). On n'utilise pas les guillemets dans le cas d'une citation en retrait.

8. Appels de notes

L'appel de note chiffré sera placé en exposant *avant* les signes de ponctuation.

9. Notes

Les notes numérotées seront regroupées à la fin du document.

10. Espaces protégées ou espaces insécables

Certains signes de ponctuation exigent l'espace insécable :

Guillemet ouvrant : espace normal avant le signe, espace insécable après le signe.

Guillemet fermant : espace insécable avant le signe, espace normal après le signe.

Deux points : espace insécable avant le signe, espace normal après le signe.

11. Bibliographie

C'est dans les bibliographies que se glissent le plus d'erreurs et d'omissions et c'est la révision des bibliographies qui consomme le plus de temps et d'énergie des responsables de la publication. Les auteurs sont donc priés de s'astreindre aux indications qui suivent.

- *Ouvrage :*

Oppenheim, F. (1964). *La natation*. Paris : Éditions de la Table Ronde.

- *Article de périodique :*

Picard, M. (1983). La productivité des règles phonologiques et les emprunts de l'anglais en québécois. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*. 3:2.97-108.

- *Article paru dans un ouvrage :*

Gendron, J.-D. (1967). Le phonétisme du français canadien du Québec face à l'adstrat anglo-américain. In Gendron, J.-D. et Straka, G. (dir.). *Études de linguistique franco-canadienne*. Paris : Klincksieck. 15-67.

- *Cas particuliers :*

Collection : Si le document fait partie d'une collection, il peut être utile d'en indiquer le nom entre crochets : [coll. Cinq Saisons].

Actes de colloque : Il convient d'indiquer le nom, l'endroit et les dates du colloque à la fin de la notice.

Thèses : Les thèses sont traitées comme des livres et l'on ajoute le fait qu'il s'agit d'une thèse à la fin de la notice.

La *Revue* se réserve le droit d'apporter aux textes qu'elle publie les modifications jugées nécessaires pour en améliorer le style, la lisibilité et l'articulation. Les opinions exprimées dans la *Revue* n'engagent que leurs auteurs.

Droits d'auteurs

La reproduction d'un extrait d'article est autorisée dans la mesure où la référence complète à sa publication dans la *Revue de l'Université de Moncton* est mentionnée. Toute reproduction d'un article dans sa totalité doit recevoir l'autorisation écrite de la direction de la Revue.

Revue de l'Université de Moncton

Moncton, N.-B., Canada E1A 3E9

Téléphone: (506) 858-4062

Télécopieur: (506) 858-4103

c. é.: larevue@umoncton.ca